Que faire en cas de perte, de vol ou de détérioration d'un Cesu préfinancé ?

Vérifié le 08 juillet 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

En cas de perte, de vol ou de détérioration d'un Cesu préfinancé (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2107) (ou titre Cesu), vous devez contacter sans délai **l'émetteur du Cesu préfinancé**.

Les coordonnées figurent sur les documents délivrés avec le carnet de Cesu.

Si vous n'êtes pas en possession de ces documents, vous devez appeler le Centre de remboursement du chèque emploi universel (CRCesu).

Où s'adresser ?

Centre de remboursement du chèque emploi service universel (CRCesu)

Pour s'informer sur le remboursement des titres Cesu préfinancés

Par téléphone

0892 680 662

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Numéro violet ou majoré : **0,40 €** / min + prix d'un appel

Par courrier

Pour la métropôle :

CRCESU

Centre de traitement EXELA

1 rue de la Mare Blanche

77438 Marne la Vallée cedex 2

Pour la Réunion :

CRCESU DOM / TESSI

La Réunion, CS 11020

97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

Pour la Martinique :

CRCESU DOM / SATA

BP 396

97289 LE LAMENTIN CEDEX 2

Par messagerie (si vous êtes intervenant)

Accès au formulaire de contact (https://www.cr-cesu.fr/menu-haut/contactez-nous.html)

Questions ? Réponses !

Particulier employeur : à quoi sert le Cesu déclaratif et comment l'utiliser ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2912)
Un particulier employeur peut-il payer un salarié avec un Cesu préfinancé ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2107)

Voir aussi

Particulier employeur : aide à domicile (services à la personne) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N19602)
Service Public

Site du Centre de remboursement du Cesu (http://www.cr-cesu.fr/)
Centre de remboursement du Cesu

Titres Cesu préfinancés (https://www.cr-cesu.fr/Les-titres-CESU-Home/les-titres-cesu.html)
Centre de remboursement du Cesu